



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117055

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2025

ÉDITÉ LE

18/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 301 340 584 07173

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

XL INSURANCE FR00016500LI

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 62155128

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE

7 RUE DU CHAT NOIR

62230 OUTREAU

Téléphone : 03 21 31 69 99

Fax :

Portable :

Site Internet : engie-homeservices.fr

E-mail : ehs-administratif-nordest@engie.com

Responsabilité légale :

PONS BENOIT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	11/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/10/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/08/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	11/10/2023
o Poêle ou insert bois	11/10/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	11/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.